

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

N°CT2019.5/141

L'an deux mil dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Corinne DURAND à Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBARRY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/141
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114417-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de votants : 63

Vote(s) pour : 63

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/141
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114417-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019

N°CT2019.5/141

OBJET : **Affaires générales - Commissions et syndicats** - Désignation de représentants au sein du comité syndical du SyAGE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU l'arrêté inter-préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°71 du 25 octobre 2019 portant modification des statuts du SyAGE et extension de son périmètre ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.4/051-1 du 21 juin 2017 relative à l'adhésion au Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) ;

CONSIDERANT que Grand Paris Sud Est Avenir est adhérent au SyAGE et qu'il lui a transféré :

- la compétence « assainissement et eau » (gestion des eaux usées et eaux pluviales) sur la partie du territoire constituée des communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes
- la compétence « mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres » sur la partie du territoire constituée des communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes ;

CONSIDERANT que le SyAGE a saisi GPSEA afin qu'il procède à la mise à jour de ses représentants au sein du syndicat ; que jusqu'à présent, GPSEA disposait de 10 délégués titulaires et de 10 délégués suppléants au titre de la compétence « assainissement et eau », et d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au titre de la compétence « mise en œuvre du SAGE » ;

CONSIDERANT que conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 25 octobre 2019 susvisé portant sur la modification des statuts du SyAGE et extension de son périmètre, le

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/141
Identifiant téléransmission	094-200058006-20191211-lmc114417-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

nombre de délégués de GPSEA au titre de la compétence « assainissement et eau » passe à 2 titulaires et 2 suppléants (parmi lesquels doivent être désignés 1 titulaire et 1 suppléant pour la compétence « mise en œuvre du SAGE ») ;

CONSIDERANT que le nombre de délégués est déterminé en fonction de la population des communes situées sur le périmètre d'intervention du SyAGE ;

CONSIDERANT qu'il est donc nécessaire que GPSEA procède à nouveau à la désignation de ses délégués pour la période allant de janvier à juin/juillet 2020, date à laquelle une nouvelle gouvernance sera désignée après le renouvellement des assemblées délibérantes issues du scrutin des municipales ;

CONSIDERANT que la Métropole du Grand Paris doit également désigner des représentants au sein du SyAGE au titre de la compétence GEMAPI ;

CONSIDERANT qu'afin de pouvoir conserver sa gouvernance actuelle et plus particulièrement le bureau syndical et la commission d'appel d'offres, le SyAGE a proposé que les délégués titulaires actuels de GPSEA soient désignés soit par la Métropole du Grand Paris soit de nouveau par GPSEA ;

CONSIDERANT qu'ainsi, GPSEA désignerait 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, tandis que la Métropole du Grand Paris pour les 5 communes de GPSEA concernées désignerait 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants ;

CONSIDERANT que les communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes ont été consultées et ont donné leur accord sur ces nouvelles désignations ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **DESIGNE** au sein du SyAGE au titre de la compétence « assainissement et eau » les délégués suivants :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-François JACQ	Monsieur Yves THOREAU
Monsieur Alain CHAMBARD	Monsieur Joël VILLACA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/141
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114417-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

ARTICLE 2 : **DESIGNE** au sein du SyAGE au titre de la compétence « mise en œuvre du SAGE » les délégués suivants :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Alain CHAMBARD	Monsieur Joël VILLACA

FAIT A CRETEIL, LE ONZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/141
Identifiant téléransmission	094-200058006-20191211-lmc114417-DE-1-1